

Commune de TELLIN

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

Séance du : 11 mai 2012.

Présents : Mme BOEVE-ANCIAX Fr, Bourgmestre-Présidente ;
MM. MAGNETTE JP, DEGEYE Y, MARTIN Th.,
~~Mme JAUMIN VOLVERT M.~~, membres du Collège communal ;
MM. Guy JEANJOT, ~~JACQUEMIN F.~~, DULON O., Mlle LAMBERT P.,
MM. HOSCHEIT JM et MARION M., conseillers ;
Mme Annick LAMOTTE, secrétaire communale.

Mme la Bourgmestre préside la séance qu'il ouvre à 19h30.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

1. **Le conseil communal unanime accepte l'ajout d'un point en urgence – Ratification à l'unanimité de la délibération du collège communal du 08/05/2012 décidant de l'adhésion à la proposition de la Province de Luxembourg d'introduire une candidature groupée dans le cadre du projet POLLEC.**

2. **Modification du règlement du centre sportif.**

- Vu le règlement d'ordre intérieur du centre sportif établi par le collège communal le 30 janvier 1997 ;
- Attendu qu'il y a lieu de modifier et d'adapter ce règlement notamment suite à la création de nouveaux clubs sportifs et à l'interdiction de fumer dans les lieux publics ;
- Vu les articles L1122-30 et L1121-L1121-3du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Sur proposition du Collège Communal ;
- Après en avoir délibéré ;

DECIDE par 1 voix contre (F. BOEVE), 1 abstention (G. JEANJOT) et 7 voix pour,

- De modifier le règlement du Centre sportif tel que proposé en annexe [X:\6.ACTIVITES SOCIALES ET DIVERTISSEMENTS\653 CENTRES DE SPORTS ET DE JEUX\Hall Omnisports\Contacts clubs\C.V.-653.1Réglement hall projet 2012.doc](#)

Mme. la Bourgmestre lève la séance à 19h55.

Ainsi délibéré en séance date que dessus.

Par le Conseil,
Le secrétaire,
(s) LAMOTTE A.

Pour expédition conforme,

La secrétaire,

LAMOTTE A.

La Présidente,
(s) BOEVE-ANCIAX F.

La Bourgmestre,

BOEVE-ANCIAX F.